



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret le 29 juin 2019

### **Lettre ouverte à Monsieur l'Inspecteur d'Académie**

#### ***Mais qu'avez-vous fait ?***

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU 23 a assumé ses responsabilités lors de la préparation du mouvement. Ses représentants se sont engagés sans compter, dans l'intérêt des personnels, pour permettre le bon déroulement de la phase principale du mouvement. Ainsi, le SNUipp-FSU 23 a pallié vos insuffisances, en terme de moyens comme de compétences. Vous avez reconnu, vous-même, l'intérêt que vous aviez eu à travailler avec le SNUipp-FSU 23.

L'image de la DSDEN 23 avait été déjà bien écornée lors du déroulement de la première phase du mouvement. Délais non tenus, publications de documents erronés, erratums nombreux, absence de communication avec les personnels ... sont autant de dysfonctionnements et de pratiques que les personnels ont ressenti comme du mépris et qui ont alimenté la défiance entre les personnels en l'administration.

Dans ce contexte, il s'agissait alors, de ne pas perdre davantage en crédibilité en vous mettant en situation d'assurer le déroulement régulier des phases complémentaires du mouvement.

#### ***Mais qu'avez-vous fait ?***

Alors que le calendrier prévisionnel prévoyait la parution du second mouvement le 24 juin, vous avez envoyé par mail le 28 juin à 19h22, alors que les mises en situation n'étaient pas validées, une liste de postes amenée à être modifiée. Cet envoi faisait déjà suite à un message spécial laconique « Le site de la DSDEN sera actualisé ultérieurement » *Ce n'est ni sérieux ni respectueux des enseignants !*

Les représentants du personnel vous avaient mis en garde lors de nos nombreux échanges. Ils vous avaient rappelé que le second mouvement ne pouvait être publié qu'après avoir fait l'inventaire des postes devenus vacants suite à la validation des mises en situation. En conséquence, il n'était pas possible de publier des postes susceptibles d'être vacants au second mouvement. *Vous l'avez fait !*

Par ailleurs, les représentants du personnel n'ont pas validé les affectations des mises en situation car vous n'avez pas été en mesure de nous fournir une liste complète indiquant la liste des postes et les personnels retenus puisqu'il subsiste des incohérences et des questionnements. En effet, sur le dernier document reçu, personne n'est affecté sur le poste de RASED E à St Vaury ni à l'IME de La Roseraie malgré les nombreuses candidatures sur ces deux postes. Aussi, tous les personnels n'ont toujours pas de barème. *Il semble invraisemblable que l'administration ne soit pas en mesure de calculer le barème d'un personnel qu'elle a en gestion !*

A l'initiative de votre Secrétaire Général, il a été décidé de publier une liste de support alors que les personnels n'ont pas été destinataires des résultats des mises en situations. Aucune information n'est fournie en parallèle aux personnels. Aucune information n'est d'ailleurs disponible sur le site de la DSDEN, pas même la liste des postes. Comment dans ce contexte peuvent-ils savoir s'ils doivent ou non participer au second mouvement ? Comment les personnels qui intègrent notre département sont informés alors que vous nous avez indiqué ne pas être en capacité de leur créer une adresse académique ? *Vous vous moquez d'eux !*

La liste est par ailleurs intitulée « 3ème mouvement », avec des postes « restés vacants à l'issue du second mouvement », les personnels s'interrogent donc légitimement s'ils ont manqué une étape du mouvement ! De plus, cette liste est en format non modifiable et ne présente pas d'espace dédié pour que les enseignants renseignent leurs vœux et la place qu'ils leur donnent, pas plus que d'explication de procédure...

Les enseignants creusois ont déjà eu presque un erratum par jour pour les publications des phases précédentes du mouvement. Vous n'avez pas encore été en mesure de produire une liste définitive des personnels mutés dans le cadre de la première phase du mouvement. L'administration aurait gagné en crédibilité à ce que la dernière phase, déjà sur un temps très contraint, soit publiée sans nécessité d'erratum. Or, votre choix de publier une liste erronée conduira nécessairement à la publication d'un erratum lundi. *Ce n'est pas raisonnable !*

Dans ce contexte, les représentants du personnel se sont opposés à la publication de cette liste erronée le vendredi soir, puisqu'en l'absence de publication de résultat des mises en situation, les personnels ne savent pas s'ils doivent ou non participer au second mouvement et puisque la liste des supports valides ne sera publiée que lundi.

*Il n'y avait donc pas d'urgence à vous décrédibiliser le vendredi soir, les personnels ne pouvant alors que commencer à postuler lundi !*

Par ailleurs, nous remarquons que la liste prévoit 25 postes « prioritaires » pour les futurs T1 alors que cette promotion ne comptait que 18 personnels et que 8 d'entre eux ont eu un poste au premier mouvement. *Réserver autant de postes était-il alors judicieux ?*

Les effets de vos choix n'auront pas tardé suite à la publication la liste des postes. En l'absence de pouvoir joindre les services de la DSDEN, les personnels nous interpellent massivement pour nous faire part de leur incompréhension et de leur désabusement.

Nous vous demandons, compte tenu des conditions de déroulement de ces opérations de mouvements complémentaires et des délais contraints de bien vouloir reporter la date de clôture des candidatures du second mouvement au mardi 2 juillet 14h et de convoquer la CAPD initialement prévue le matin à 14h00.

Enfin, nous tenions à vous alerter, pour la deuxième fois en moins de 10 jours sur le non respect des obligations, notamment de confidentialité, qui incombent aux membres de la commission paritaire départementale. En effet, nous vous écrivions, le jeudi 20 juin, suite à des retours que nous avons eu de personnels à qui votre cheffe de la DIPER annonçait la promotion à la Classe Exceptionnelle hors CAPD et alors même que les représentants du personnel n'avaient pas reçu les documents de travail.

Hier, vendredi 28 juin, nous apprenons que votre cheffe de la DIPER récidive en proposant sans la validation des représentants des personnels un support à un personnel en réparation d'une erreur qu'elle aurait décelée qui n'en était pas une !!! *C'est inacceptable !*

Nous insistons donc. **Il convient de ne pas revenir de façon unilatérale sur les décisions arrêtées en CAPD. Si, en toute hypothèse, des erreurs n'avaient pas pu être relevées dans le cadre**

**de la CAPD, elles doivent faire l'objet d'une information aux commissaires paritaires pour validation avant toute communication à la profession.**

Hier, nous apprenons qu'un personnel, participant obligatoire sans poste, a été destinataire d'une liste de postes vacants dans le cadre du deuxième mouvement alors que cette liste n'était pas encore arrêtée puisqu'elle était encore en navette entre vos services et les représentants du personnel. La diffusion différenciée dans le temps de documents avec des informations différentes constitue, d'une part, une iniquité de traitement entre les personnels, mais vous expose aussi une nouvelle fois à des recours puisque plusieurs documents erronés circulent simultanément.

**Ces agissements constituent des dysfonctionnements graves. Nous vous demandons de faire cesser immédiatement ces entorses majeures aux règles du paritarisme.**

Nous dénonçons ici ces pratiques qui rompent avec le fonctionnement ordinaire du paritarisme auquel nous sommes particulièrement attachés, conduisent à de graves entorses à l'équité de traitement, à la discrétion professionnelle à laquelle sont soumis les représentants du personnel comme ceux de l'administration à la CAPD.

Nous dénonçons les suppressions de moyens alloués à la DSDEN 23 pour la gestion des carrières des personnels du 1er degré et apportons tout notre soutien aux secrétaires administratifs qui s'engagent pleinement pour préparer au mieux la rentrée et subissent également une telle situation,

Nous vous demandons donc de respecter l'expérience et l'expertise des représentants du personnel du SNUipp-FSU et de procéder aux opérations de mouvement et de promotion dans le respect du cadre réglementaire et du paritarisme.

Nous vous demandons de faire le nécessaire dans le respect de ce cadre pour que les personnels soient affectés avant le 5 juillet et qu'ils aient connaissance des conditions dans lesquelles ils travailleront à la rentrée, y compris les emplois du temps des services partagés.

Certains de notre volonté commune de tout faire pour que les opérations de carrière des personnels se déroulent dans la transparence et l'équité, nous restons en attente d'une communication claire envers les personnels du département quant à vos choix et aux phases complémentaires du mouvement et vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations sincères mais courroucées.

Luc Marquès

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'L' followed by the name 'Luc MARQUÈS' in capital letters.

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 23